

COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil seize, le quinze mars, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gabriel DESBROSSE, Maire.

Présents : ALEX Bruno - BRUN Charles- CHATAL Christophe -- DELANGLE Chantal – FESSY Véronique-GASDON Maxime - Danielle LACOUR- MONDIERE Hubert – VALENTIN Nathalie- BERT Laurence- Mickaël RIVIERE (arrivé à 20 H15) - Bernard PIVOT- Olivier CARTET.

Absents : Alain DAYET.

Secrétaire de séance : Laurence BERT.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 09 Février 2016.
2. Délibération « Demande de subvention : Dotation de soutien à l'investissement public local 2016 ».
3. Approbation du Compte Administratif 2015 (communal, assainissement et CCAS).
4. Délibération « Affectation du résultat 2015 » (communal, assainissement et CCAS).
5. Approbation du Compte de Gestion 2015 (communal, assainissement et CCAS).
6. Délibération pour demande de subvention « Solidarité ».
7. Vote des taux des impôts locaux.
8. Vote du Budget Primitif 2016 (communal, assainissement et CCAS).
9. Demande de participation financière pour l'acquisition d'une mallette de la psychologue scolaire du RASED de Régnay et du Coteau.
10. Point sur les noms et la numérotation des rues.
11. Questions diverses.

-
- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 09 Février 2016 à l'unanimité.**

2. Délibération « Demande de subvention : Dotation de soutien à l'investissement public local 2016 ».

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de travaux de réaménagement et de la mise en conformité de la Mairie. En effet, des travaux semblent nécessaires, d'une part, pour permettre la mise

en accessibilité de la Mairie aux personnes à mobilité réduite (PMR) et, d'autre part, pour le réaménagement de l'intérieur de la Mairie et la création d'une salle de réunion.

Le coût prévisionnel (H.T.) du projet s'élèverait à :

- | | |
|--|-----------|
| - Travaux : | 85 000 €. |
| - Montant des honoraires et frais divers | 10 000€ |

TOTAL **95 000 €**

Dans le cadre de l'opération « **Mise aux normes des équipements publics** » mentionnée dans la circulaire préfectorale du 1^{er} Février 2016, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter pour ce projet de travaux de Réaménagement et de mise en accessibilité/ conformité de la Mairie, une aide au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local.

Monsieur le Maire précise que le cumul est possible avec la DETR (demande en cours d'instruction).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande à bénéficier de la Dotation de Soutien à l'investissement public local.
- Dit que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2016 en section d'investissement.

• **Approbation du Compte Administratif 2015 (communal, assainissement et ccas).**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur DESBROSSE Gabriel, Maire de PRADINES.

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2015

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		214 367,69	9 916,18		9 916,18	214 367,69
Opérations de l'exercice	438 698,40	565 352,13	631 220,26	485 045,67	1 069 918,66	1 050 397,80
TOTAUX	438 698,40	779 719,82	641 136,44	485 045,67	1 079 834,84	1 264 765,49
Résultats de clôture		341 021,42	156 090,77		156 090,77	341 021,42
Restes à réaliser	NEANT		56 330,00	42 801,00	56 330,00	42 801,00
TOTAUX CUMULES			212 420,77	42 801,00	212 420,77	383 822,42
RESULTATS DEFINITIFS		341 021,42	169 619,77			171 401,65

COMPTE ANNEXE POUR L'ASSAINISSEMENT 2015

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	3 987,08		1 269,70		5 256,78	
Opérations de l'exercice	39 072,30	48 698,25	38 144,82	26 917,25	77 217,12	75 615,50
TOTAUX	43 059,38	48 698,25	39 414,52	26 917,25	82 473,90	75 615,50
Résultats de clôture		5 638,87	12 497,27		6 858,40	
Restes à réaliser			0	0		
TOTAUX CUMULES		5 638,87	12 497,27		12 497,27	5 638,87
RESULTATS DEFINITIFS		5 638,87	12 497,27		12 497,27	5 638,87

COMPTE ANNEXE POUR LE C.C.A.S. 2015

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 412,12				1 412,12
Opérations de l'exercice	841,37	1 918,59			841,37	1 918,59
TOTAUX	841,37	3 330,71			841,37	3 330,71
Résultats de clôture		2 489,34		NEANT		2 489,34
Restes à réaliser		NEANT				NEANT
TOTAUX CUMULES		2 489,34				2 489,34
RESULTATS DEFINITIFS		2 489,34				2 489,34

Les comptes administratifs « Communal », « Assainissement » et « CCAS » 2015 ont été approuvés à l'unanimité (détail en annexe 1).

- **Approbation à l'unanimité du compte de gestion 2015 du Budget Communal, assainissement et CCAS.**

Les comptes de gestion 2015 (établis par le Trésor Public) du Budget Communal, Assainissement et CCAS ont été approuvés à l'unanimité.

- **Délibération « Affectation du résultat 2015 » :**

Monsieur le Maire informe que, conformément aux instructions comptables et après avoir approuvé les comptes administratifs et de gestion 2015, il convient d'affecter les résultats de fonctionnement du budget général.

BUDGET GENERAL

Constatant que le compte administratif 2015 fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 156 090,77 €.

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2015 et des recettes restant à recevoir à la même date présentant un solde négatif de 13 529 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget général l'excédent de fonctionnement de 341 021,42 € comme suit :

- Le déficit de la section d'investissement, soit 156 090,77 € sera repris en report au compte 001 (dépenses d'investissement) du Budget Primitif 2016.
- Affectation au financement du déficit de la section d'investissement du budget principal (compte 1068) de 169 619,77 €.
- Le solde, soit 171 401,65 €, sera repris en report à nouveau au compte 002 (recettes de fonctionnement) du Budget Primitif 2016.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Constatant que le compte administratif 2015 fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 12 497,27 € et une absence de restes à réaliser au 31 décembre 2015 (0 €).

Vu l'excédent d'exploitation dont le montant s'élève à 5 638,87 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- Le déficit de la section d'investissement, soit 12 497,27 €, sera repris en report au compte 001 (Dépenses d'investissement) du Budget Primitif 2016.
- Affectation au financement du déficit de la section d'investissement du budget Assainissement (compte 1068) de 5 638,87 €.

BUDGET CCAS

Constatant que le compte administratif 2015 fait apparaître un excédent de la section d'exploitation de 2 489,34 €.

Vu l'excédent d'exploitation dont le montant s'élève 2 489,34 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- L'excédent de la section de fonctionnement, soit 2 489,34 €, sera repris en report au compte 002 (dépenses de fonctionnement) du Budget Primitif 2016.

- **Délibération « Subvention Solidarité 2016 » :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de déposer des dossiers de demande de subvention pour les opérations suivantes :

- **Acquisition d'un véhicule communal d'occasion** : le coût estimatif, selon les devis, serait de 11 500,00 € H.T., soit 13 800,00 € T.T.C.
- **Acquisition de jeux d'enfants** : le coût estimatif, selon les devis, serait de 7 132,00 € H.T., soit 8 558,40 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de demander une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'enveloppe « SOLIDARITÉ » pour chacune des opérations énumérées ci-dessus.

- **Vote des taux d'imposition 2016 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer expressément sur les taux qui seront applicables sur la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide du maintien de chaque taux d'imposition pour les trois taxes.
- Rappelle que les taux actuels sont les suivants :
 - Taxe d'habitation : 17%
 - Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 11,48%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,36%

- **Vote du Budget Primitif 2016 (Communal, Assainissement et CCAS).**

Au fur et à mesure de la présentation du Budget Primitif du budget communal 2016, diverses précisions ont été apportées :

- **Par le Maire :**

- **Indemnité du maire et des adjoints** : au compte 6531, les indemnités augmentent et passent à 29 500 €. En effet, en application de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1^{er} janvier 2016, les maires bénéficient à titre automatique des indemnités de fonction, sans délibération du Conseil Municipal.
- **Subvention Multiservices FISAC** : la demande de versement est en cours mais nous devons fournir des précisions sur le mobilier et le matériel.
- On n'aura pas recours à l'emprunt en 2016. Le Maire souhaite commencer à désendetter la commune.

- **Par Charles BRUN :**

Au sujet de notre endettement, il précise que la commune a souscrit des emprunts pour des biens qui peuvent se vendre ou se louer, ce qui permet dès lors de récupérer notre investissement de départ.

° **Par Hubert MONDIERE :**

Il fait remarquer qu'il n'y a plus d'opération prévue pour les guirlandes de Noël, la toiture de la Mairie et le Multiservices 2 logements.

Le Maire lui répond que l'opération « Réaménagement de la Mairie », a été prévue au budget et ne permet pas la réalisation d'autres dépenses. Le cabinet « Oxyria » a établi une estimation pour la consultation des entreprises à 72 000 € TTC (options comprises) ce qui représente une différence de l'ordre de 40 000 €.

Cette différence pourrait être affectée à une nouvelle opération par une décision modificative.

Les 3 budgets primitifs 2016 (Communal- Assainissement – CCAS) sont approuvés à l'unanimité. Le détail de chaque budget est joint en annexe 2 de ce compte-rendu.

- **Demande de participation financière pour l'acquisition d'une mallette de la psychologue scolaire du RASED de Régnny et du Coteau**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la Ville du Coteau, relatif à une demande de participation financière pour l'acquisition d'une mallette WWPSY à l'attention de la psychologue scolaire du RASED du secteur de collège du Coteau et de Régnny. Il est précisé que cette mallette permet d'évaluation psychométrique des plus jeunes enfants et doit être mis à jour tous les 10 ans.

Dans la mesure où cet outil peut servir à tout enfant scolarisé dans les écoles du périmètre d'intervention du RASED du Coteau, le Maire du Coteau sollicite une participation financière de cette mallette, déterminée au prorata du nombre total de classe ouvertes sur les 20 communes.

Le coût de cette mallette s'élève à 1419,60 € TTC, pour 94 classes concernées ; cela représente donc un coût de 15,10 € par classe.

Pradines disposant de 4 classes, la participation s'élèverait donc à 60,40 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, à 3 voix « contre », 6 abstentions et 5 voix « pour », accepte de verser une participation financière de 60,40 € à la Ville du Coteau.

- **Point sur les noms et la numérotation des rues.**

Par Véronique FESSY :

L'ensemble des noms a pu être trouvé avec les riverains mais il reste des modifications à prévoir. Quelques numéros seront également à modifier.

Elle informe le Conseil de son travail avec Christophe CHATAL sur le chiffrage.

De plus, il sera nécessaire de mettre en concordance avec le tableau de classement des voies communales.

Les besoins seront les suivants :

- Environ 80 panneaux à 32,50 € / l'un.
- Environ 60 mats à 15,60 € /l'un
- 360 numéros individuels à 6 €/l'un.

Soit un total prévisionnel de l'ordre de 5 700 € à 6 000 €.

Véronique FESSY propose de rédiger un courrier pour prévenir les gens du numéro qui leur sera attribué.

Elle ajoute qu'il serait bien de fixer une date pour la présentation du projet en réunion publique.

- **Salon des artistes pradinois : par Chantal DELANGLE :**

Suite à la dernière réunion, il a été décidé que la fiche d'inscription des artistes doit être rendue avant le 1^{er} avril 2016. Une prochaine réunion de la commission est prévue le mardi 05 avril 2016 à 18H00.

- **Réunion commission « Bâtiment » le samedi 12 mars 2016 à 11H00 : par Charles BRUN :**

Les membres de la commission ont visité le logement loué auparavant à Maxime GASDON, afin de faire le point sur les améliorations éventuelles.

Par ailleurs, le logement de Mme SEIGNERET nécessite des travaux. Il est décidé de réaliser de réaliser le changement de l'évier et le meuble situé en-dessous de l'évier.

Enfin, un abri -bus est envisagé à la place des WC dans la cour de l'ancienne école.

- **Plan Local d'Urbanisme:**

Par le Maire :

Suite à la réunion avec Mr PEREY (D.D.T.)à la COPLER avec le Maire de Pradines et le 1^{er} Adjoint, et les Maires de Neaux et de St Symphorien de Lay, il en est ressorti les éléments suivants.

Notre PLU n'est pas achevé mais nous avons encaissé les subventions.

Il nous a été dit implicitement que l'Etat veillerait à l'achèvement du PLU, mis en suspens depuis 2009.

Néanmoins, cette compétence a été perdue car nous l'avons transférée à la COPLER (délibération de Conseil Communautaire du 25 juin 2015 et délibération du Conseil Municipal du 21 Juillet 2015)

C'est donc la COPLER qui a la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Il a été demandé au Maire de sursoir à statuer sur les prochaines demandes de permis de construire si les futures zones ne sont pas constructibles. En fonction des demandes, c'est la COPLER qui pourra répondre compte tenu de sa nouvelle compétence.

- **Compte-rendu de la réunion de la commission « Propreté »: par Christophe CHATAL :**

Le bilan du tri est bon. Le coût de la mise aux normes de la déchetterie de Régnys s'élève à 110 000 €.

- **Voirie : par Christophe CHATAL :**

Il annonce une baisse de 11% de l'enrobé chez l'entreprise COLAS.

Une commission « Voirie » aura lieu au printemps pour définir les travaux futurs.

- **Tribunal BEAUCHAMP :** la mise en délibéré a été fixée au 10 mai 2016. La compétence du tribunal d'instance est mise en question.

- **Prochain Conseil Municipal :** mardi 12 avril 2016 à 20H30.